

1. Engagements :

Les engagements se feront sur le site du comité de l' Aisne <http://cd02.athle.com/> rubrique engagés, sélectionner la saison, la compétition puis l'épreuve et enfin engagements. Les codes et mots de passe sont ceux que vous utilisez lors des engagements sur les compétitions organisées par la ligue.

Les engagements seront ouverts du **dimanche 01/01/2012** au **jeudi 05/01/2011** à **17h00**.

ATTENTION : changement de catégorie au 1^{er} janvier.

Possibilité est laissée aux clubs d'engager des athlètes le jour même, au plus tard 1h00 avant l'heure prévu de l'épreuve : **UN ATHLETE GRATUITEMENT PAR CLUB**, les suivants moyennant **un droit d'engagement tardif de 15 euros par athlète**, à l'aide du bulletin d'engagement tardif qui devra être signé par un responsable du club, en aucun cas par les athlètes eux-mêmes.

Pour tout problème d'inscription, merci de vous adresser au secrétaire du comité départemental, jeanfrancois.deleau@orange.fr

2. **Dossards** : ils seront disponibles au secrétariat le jour de l'épreuve. Pour les vétérans, ils le seront dès l'ouverture du secrétariat, pour les autres catégories après pointage des juges fournis par les clubs. Les dossards devront être accrochés avec 4 épingles et ne devront pas être pliés.

ATTENTION

des dossards de reconnaissance en couleurs seront à porter dans le dos :

Catégories concernées : "Espoirs"- "Vétérans 1"- "Vétérans 2" Hommes et Femmes

"Vétérans 3"- "Vétérans 4" Hommes

3. **Licence / Participation** : Tous les athlètes participants à ces Championnats devront être licenciés à la F.F.A en **licence compétition** au plus tard la veille de la compétition.
- Tous les athlètes devront courir avec leur maillot de club.
 - En cas d'abandon ne pas oublier de rapporter le dossard au secrétariat pour la qualification aux championnats régionaux.
4. **Circuit** : il est impératif que les athlètes qui s'échauffent ou qui reconnaissent le terrain ne gênent pas les concurrents en compétition.
5. **Jury** : Une prévision du jury a été établie par la CSO selon les réponses des officiels de tous les clubs. Chaque membre du jury devra se faire pointer auprès du responsable du jury dès son arrivée et rejoindre au plus vite son poste attribué. Un sandwich et une boisson seront offerts à chaque juge.
6. **Classements - podiums - récompenses** : Les 3 premiers de chaque catégorie seront invités à monter sur le podium dès l'arrivée de l'épreuve. A chaque podium, un tee shirt sera offert au 1er de chaque catégorie, une médaille sera offerte aux 3 premiers. Un classement individuel par année d'âge sera effectué avec titre équivalent pour les Poussins, Benjamins et Minimes.
- Pour les catégories Espoir, Senior et Vétéran (hommes et femmes), les athlètes étrangers ne peuvent prétendre au titre de champion individuel, ni aux médailles individuelles des championnats. Une médaille correspondant à leur classement leur sera toutefois remise s'ils sont parmi les 3 premiers de l'épreuve (Règle F4, § 3.3.2).
- Sans titre attribué mais dans le cadre du Critérium Départemental Vétéran, un podium sera organisé pour les V2 (nés entre 1953 et 1962), pour les V3 (nés entre 1943 et 1952) et en V4 (nés en 1942 et avant), Hommes et Femmes, si au moins 8 concurrents se présentent au départ des sous-catégories. Une médaille et un tee-shirt récompenseront également les Champions par équipe et une médaille aux deuxièmes et troisièmes équipes. Le classement par équipe sera réalisé sur l'ensemble des 2 années d'âge en P/B/M.
7. **Challenges** : 2 challenges seront décernés.
- 1) **Le challenge du nombre** décerné au club totalisant le plus d'athlètes à l'arrivée.
 - 2) **Le challenge Marcel LECLERE** décerné au club totalisant le moins de points (classement du 1er athlète de chaque catégorie hommes et femmes de poussins à... vétérans.
- Pour les hommes : P/B/M/C/J/(E-S)/V pour les femmes : P/B/M/C/J/(E-S-V)
8. **Restauration** : une buvette sera à disposition de tous, des boissons chaudes seront servies aux athlètes après l'arrivée contre la remise d'un "ticket boisson".
9. **Sanitaires** : Toilettes disponibles sur le terrain.
10. **Service médical** : Poste médical à proximité de l'arrivée.